



COMMUNE DE SORAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

Présents :	Mme Laura WEISS, Maire M. Pascal CLARET, Conseiller administratif M. Raphaël DUNAND, Conseiller administratif M. Philippe REVILLET, Secrétaire général
	Mme Dany PÉTRIS, MM. Philippe AMEZ-DROZ, Christophe BATARDON, Jean-Marie DUNAND, Thierry MARTY, Cyril RUCHONNET, Walter Ruckstuhl, Lionel THEVENOZ,
Excusé-e-s Absent-e-s	Mme Malika FABJAN, Mme Lyra LENZ, M. Dorien MARCULETA, M. Jean-Marc RAEBER
Procès-verbal :	M. Thomas CONNOR

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h02.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025.**
2. **Communications de l'exécutif.**
3. **Propositions et questions individuelles.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025.

J.-M. DUNAND, p.19, 2^e paragraphe, suppression de la mention : « *la Commission aménagement dispose de l'ensemble des éléments du projet.* »

J.-M. DUNAND, p.22, dernier paragraphe, suppression du terme « *notamment* » pour arriver à la formulation finale : « *Il rappelle l'importance de maintenir une continuité dans les projets, il prend pour exemple le projet de parking déjà en réflexion durant la précédente législature.* »

J.-M. DUNAND, p.22, dernier paragraphe, modification : « *Le Conseil administratif a proposé l'abandon du projet « Au Cœur du Village » [...]* ».

J.-M. DUNAND, p.22, dernier paragraphe, modification du montant, qui passe de « *800'000 CHF* » à « *860'000 CHF* ».

J.-M. DUNAND, p.23, premier paragraphe, suppression du terme « *ensuite* » dans la formulation « *Une recommandation sera formulée par la Commission* ».

J.-M. DUNAND, p.23, quatrième paragraphe, modification de la phrase pour étendre la dynamique au Conseil administratif, « *exprime enfin une préoccupation quant à la dynamique entre le Conseil administratif et le Conseil municipal* ».

J.-M. DUNAND indique, pour **M. FABJAN**, p. 21, l'ajout de la mention « **M. FABJAN** indique qu'elle aurait souhaité que la Commission soit informée avant la décision. »

Le Président soumet le procès-verbal au voix.

Vote : sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025.

- 5 voix pour ;
- 1 abstention.

Le procès-verbal du 3 novembre est approuvé à la majorité des présents, compte tenu des modifications demandées.

2. Communications de l'exécutif.

P. CLARET informe la Commission que la date de la sortie à Berne a été fixée : elle aura lieu le dimanche 20 et le lundi 21 septembre 2026. Il précise que le départ est prévu le dimanche matin afin de permettre la visite de plusieurs lieux dans la capitale fédérale. Le lundi matin, une visite du Palais fédéral sera menée en compagnie de Mme Simone DE

MONTMOLLIN, de Laconnex, puis l'après-midi sera consacré à l'observation d'une séance plénière du Parlement. Il souligne que la date a dû être réservée rapidement en raison du remplissage rapide des visites. Le Président relève que la présence de Mme de Montmollin est une chance, celle-ci pouvant partager plusieurs anecdotes intéressantes concernant les parlementaires fédéraux.

R. DUNAND fait état de deux communications. Il indique avoir mandaté les SIG pour déplacer le candélabre situé en face de la laiterie afin d'améliorer l'éclairage du passage piéton ; l'intervention est prévue cette semaine et le repositionnement définitif devrait être réalisé lundi prochain. Il rapporte également que la haie de la mairie a été arrachée et qu'elle sera replantée conformément au plan établi par M. AMAN. Les petits arbustes ont été nettoyés et des hibiscus rouges seront installés. Enfin, il rappelle que le programme de législature 2025–2030 a été transmis aux membres.

3. Propositions et questions individuelles.

Le Président indique que la Commune a reçu un courrier du Service des élections et votations (*ci-après, le « SEV »*) concernant le remplacement ou l'élection d'un futur Conseiller municipal. Il cède la parole à **J.-M. DUNAND**, référent de la liste avec **M. FABJAN**.

J.-M. DUNAND explique qu'en tant que mandataire principal il a effectivement directement reçu le courrier. Il précise que la liste est épuisée, mais qu'elle bénéficie d'une priorité de dépôt pour un candidat de remplacement : une candidature doit donc être déposée, soutenue par au moins quinze personnes de Soral, dont au moins huit ayant signé la liste initiale désormais épuisée. Selon lui, cette seconde exigence peut facilement être atteinte, le Conseil municipal et le Conseil administratif représentant à eux-seuls suffisamment de signataires. Le SEV a fixé un délai au 30 janvier pour déposer la candidature. Dans la réflexion du Bureau, et afin de garantir une transparence totale, il est proposé d'envoyer un tout-ménage et d'ouvrir formellement le poste à toute personne intéressée. L'envoi devrait partir à la mi-décembre, laissant le temps de recevoir d'éventuelles candidatures.

C. RUCHONNET arrive à 19h16.

L. THEVENOZ demande si, en cas de candidatures multiples, une votation est organisée. **J.-M. DUNAND** répond par la négative : il appartiendra au Conseil municipal de trancher, et des critères devront être élaborés pour départager les candidats.

Le Président attire l'attention sur le fait qu'il faut impérativement éviter de reproduire la situation vécue en 2017. Il rappelle avoir lui-même subi cette procédure, de même que **P. CLARET**, évoquant un véritable « *tribunal d'inquisition* » qui ne saurait être reconduit.

C. BATARDON demande de quoi il est question, ainsi que plus d'éclaircissements pour les Conseillers municipaux qui n'étaient pas présents à cette période. **Le Président** retrace l'épisode : lors de l'avant-dernière législature, le départ d'un membre du Conseil municipal pour l'ACG avait libéré un siège. Un tout-ménage avait été diffusé et trois personnes avaient répondu, dont **P. CLARET** et lui-même. Lors de son audition, il avait été interrogé sur ses « *projets pour Soral* », alors qu'il ne maîtrisait pas encore les dossiers communaux. Il rapporte que certaines réponses avaient été jugées insuffisantes, par exemple la volonté de régler les problèmes de la circulation à Soral, et que, finalement, ni **P. CLARET** ni lui-même n'avaient été retenus.

C. BATARDON demande si l'envoi d'un tout-ménage constitue une recommandation du Conseil municipal ou s'il s'agit de la seule option. **J.-M. DUNAND** rappelle que la seule exigence provient de la loi, laquelle prévoit un délai de trois mois pour que la liste présente un candidat, faute de quoi une élection doit être organisée.

C. BATARDON relève que, si la transparence motive la démarche du tout-ménage, il convient de s'assurer qu'il s'agit de la bonne approche, notamment au regard des problématiques relatées par le Président et de la possibilité de l'absence de candidature. **J.-M. DUNAND** note qu'une personne s'est déjà spontanément manifestée, mais que le Bureau a estimé préférable d'ouvrir officiellement la procédure et d'informer la population afin d'éviter toute opacité.

C. BATARDON observe toutefois qu'en cas de candidatures multiples, la manière de départager doit être soigneusement définie pour éviter de recréer un climat d'interrogatoire. **J.-M. DUNAND** indique que le Bureau en a discuté récemment, en présence de **P. CLARET**. Il note que de poser des questions, ne serait-ce que de demander « *quels sont vos projets pour Soral ?* » peut être légitime, du moment que la forme et les convenances sont respectées. Selon lui, il serait pertinent que l'ensemble des Conseillers municipaux rencontre les candidats dans un cadre serein. Il précise qu'aucune modalité n'est arrêtée et qu'il n'est pas souhaitable de fixer dans le procès-verbal des éléments qui ne sont pas encore définis. L'objectif est de garantir une procédure démocratique et transparente.

D. PETRIS souligne que le Bureau souhaite expressément éviter la reproduction de la situation de 2017, ce point étant central pour ses membres.

T. MARTY demande si les candidats seraient orientés vers les commissions laissées vacantes ou s'ils pourraient choisir librement. **J.-M. DUNAND** répond qu'en principe, le choix reste libre, rappelant que les attributions en commission peuvent évoluer en cours de législature.

L. WEISS insiste sur l'importance du mot « *critère* » : selon elle, la définition de critères clairs est essentielle, ayant elle-même vécu une situation similaire dans les années 2000.

P. CLARET relève qu'il faut absolument éviter qu'un candidat se retrouve face à huit personnes, situation qu'il décrit comme extrêmement inconfortable. Il rappelle que, dans un processus de recrutement pour un poste de direction, un candidat est auditionné par trois personnes au maximum, et qu'il serait déraisonnable qu'un candidat au Conseil municipal doive affronter un tel panel pour son engagement. **J.-M. DUNAND** répond qu'un échange est nécessaire pour éviter tout jugement au faciès, mais que la manière de conduire cet échange doit être réfléchie, et sera réfléchie.

P. AMEZ-DROZ demande ce qu'il advient si aucune candidature n'est déposée. **J.-M. DUNAND** rappelle qu'une élection doit être organisée après trois mois, mais mentionne qu'une personne s'est déjà manifestée et qu'il pourrait y en avoir deux ou trois. Il ajoute qu'il faudra vraisemblablement mettre en place des entretiens ou une rencontre. Il souligne l'importance d'un cadre détendu et précise qu'il ne reste plus qu'à rédiger le tout-ménage.

D. PÉTRIS demande s'il est possible pour les Conseillers municipaux de diffuser l'information autour d'eux. **J.-M. DUNAND** confirme que cela est possible.

D. PÉTRIS aborde quatre points, et fait un retour sur la séance de la Commission Manifestation et Culture du 13 novembre. Elle indique que plusieurs points ont été abordés, notamment :

- L'organisation du Noël des aînés, qui aura lieu le 14 décembre 2025, étant précisé que l'ensemble des personnes ont répondu et qu'il y aura 81 convives, ce qui constitue une réussite. Plusieurs animations sont prévues durant le repas, mais certaines demeurent confidentielles car il s'agit de surprises. De plus, elle se dit très satisfaite des démarches entreprises avec l'École des Musiques Actuelles (*ci-après, « l'eMa »*) : la commission l'a sollicitée en septembre afin que son directeur assure l'accompagnement musical. Deux artistes de Soral seront ainsi présents pour s'occuper de la partie musicale du Noël des aînés.
- Le Noël de l'EMS, qui se déroulera le 10 décembre.
- Lors de la rencontre avec l'eMa, plusieurs aspects ont été abordés afin de mieux comprendre son fonctionnement ; l'échange s'est révélé constructif, le directeur ayant expliqué le nombre d'élèves, les cours proposés, ainsi que les activités de l'école. La commission souhaite mettre davantage en avant l'eMa et étudier la possibilité de proposer des cours particuliers.
- Une sortie de ski, organisée conjointement avec la commune de Laconnex, est en préparation ; activité qui ne s'était plus faite depuis 6 ou 7 ans. La date reste à définir, vraisemblablement entre fin janvier et début février.

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

D. PÉTRIS tient enfin à remercier personnellement Mme Simone DE MONTMOLLIN, qui s'est portée volontaire pour accompagner la délégation lors de la visite du Palais fédéral, et dont l'aide et les connaissances seront grandement favorables pour cette sortie.

L. THEVENOZ signale un problème d'éclairage sous l'immeuble des Chavannes, dans le box de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Il indique être repassé récemment et avoir constaté la présence de fils pendants ; la situation n'est pas critique mais reste préoccupante.

P. REVILLET demande qui a accès à ce box. **L. THEVENOZ** répond qu'il ne sait pas précisément qui détient quels accès et comment, mais que l'Amical dispose de clés.

R. DUNAND demande s'il s'agit du local ayant été inondé récemment, ce que **L. THEVENOZ** dément ; selon lui, les néons auraient chauffé, et en tentant de remplacer le tube et le starter, ils ont découvert que l'ensemble avait fondu.

L. THEVENOZ suggère de remplacer l'installation par un néon LED, d'autant que les anciens néons étaient branchés sur un mauvais capteur et restaient allumés en permanence, ce qui a probablement entraîné la surchauffe. Il précise que le problème de capteur a été corrigé et que l'éclairage ne s'active désormais que lorsque quelqu'un entre dans la pièce.

J.-M. DUNAND aborde quatre points. Premièrement, il indique avoir été contacté par M. Guy DUPRAZ, situé à l'entrée de la rue du Faubourg, qui fait part depuis quelque temps de grandes difficultés pour entrer et sortir de sa cour. Les livreurs, les habitants, ainsi que Une autre habitante qui bénéficie d'une servitude de passage a également exprimé ses inquiétudes quant à la sécurité : lorsqu'elle sort de son accès, elle ne voit pas les véhicules arriver. **J.-M. DUNAND** précise que cette situation n'existait pas il y a un an et qu'elle semble liée à la problématique de stationnement à la route de Rougemont, entraînant un report de véhicules dans la rue du Faubourg. M. DUPRAZ sollicite un marquage au sol ou la pose de potelets, comme cela a été fait plus haut dans la rue pour d'autres propriétaires. Il souligne par ailleurs qu'il dispose de treize places de stationnement, dont trois sont louées à des habitants de la rue du Faubourg, non-résidents de sa propriété, ce qui témoigne de sa volonté d'accueillir un maximum de véhicules.

L. THEVENOZ demande s'il est exact qu'un plus grand nombre de voitures se gare désormais à cet endroit. **J.-M. DUNAND** confirme, notamment le long du mur des Egger, ce qui empêche M. Dupraz de manœuvrer. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un phénomène récent.

Le Président mentionne que, lors du repas des Sapeurs-Pompiers organisé samedi dernier au Domaine de la Mermière, il a constaté vers minuit que de nombreux véhicules étaient

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

stationnés sur toute la rue du Faubourg, jusqu'à l'EMS, parfois même des deux côtés de la chaussée, rendant la circulation difficile.

C. BATARDON rappelle qu'il a lui-même une demande pendante pour bloquer les emplacements situés le long de sa propriété, confrontée au même problème. Il estime nécessaire de trouver une solution globale plutôt que de procéder au cas par cas.

R. DUNAND partage cette position, indiquant qu'il n'est pas envisageable d'installer des potelets partout. **J.-M. DUNAND** ajoute que, par souci d'équité, il est important d'éviter que certains bénéficient de mesures rapides tandis que d'autres resteraient sans réponse.

L. WEISS rappelle avoir proposé un passage sécurisé pour la rue du Faubourg, proposition qui avait été refusée par la commission **J.-M. DUNAND** précise que la commission avait mis en avant l'existence d'un plan d'aménagement à respecter, accompagné d'une autorisation en force pour la réalisation des travaux.

Le Président, puis **C. RUCHONNET**, proposent que le sujet soit abordé en commission.

R. DUNAND estime cependant qu'il serait possible d'agir rapidement, en traçant des lignes jaunes comme cela a été fait vers le domaine de **C. BATARDON**. Il souligne qu'un tel tracé est simple à mettre en œuvre et qu'il pourrait être réalisé avant la prochaine séance de commission, laquelle n'aura pas lieu avant Noël. Il propose de convoquer M. DUPRAZ et de procéder à la mise en peinture dans la semaine, rappelant qu'une ligne jaune peut être installée ou retirée aisément. Il exclut pour l'instant les potelets afin de préserver l'unité esthétique des rues du village.

J.-M. DUNAND confirme qu'une telle intervention a déjà été réalisée en deux semaines par le passé. **R. DUNAND** ajoute qu'elle peut même être effectuée en une semaine et précise que le Conseil administratif sera présent toute la journée du lendemain à la mairie, ce qui permettra de lancer rapidement l'opération. Il rappelle que, pour le déplacement du candélabre, il n'était pas prévu avant un certain nombre de mois, mais que la décision d'agir rapidement a été prise car l'élément figurait dans le projet d'aménagement du Village.

P. AMEZ-DROZ soutient l'idée de la ligne jaune mais indique qu'elle ne sera efficace que si elle est respectée. Il évoque un cas où une ligne existait mais un véhicule y était stationné.

R. DUNAND répond qu'en présence d'un marquage jaune, il est possible d'appeler la police, ce qui n'est pas envisageable actuellement.

P. AMEZ-DROZ fait remarquer qu'un véhicule ancien, notamment une 2CV, n'est jamais verbalisé. **R. DUNAND** indique que ce point fait précisément l'objet de discussions. Le Président rappelle que, par le passé, la présence d'une ligne jaune a permis de réduire les stationnements problématiques.

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

J.-M. DUNAND passe au deuxième point : il signale que quatre places de stationnement ont été supprimées sur la route de Rougemont à la sortie du Bois-de-By, côté droit, alors qu'un nombre différent figurait dans la demande d'autorisation.

L. WEISS indique que la suppression devait porter sur une seule place, mais que deux ont été retranchées. **J.-M. DUNAND** rappelle que ces places publiques avaient une fonction de compensation pour des places privées mises aimablement à disposition par un propriétaire de la route de Rougemont. Sur douze places existantes, seules huit demeurent. Ces places étaient destinées à compenser la suppression de dix-huit emplacements ailleurs dans le village. Il ajoute que la future exploitation du Café Fontaine, soutenue par le Conseil municipal et le Conseil administratif, nécessitera des solutions de stationnement adaptées.

L. WEISS précise avoir demandé la création de cinq places supplémentaires, approbation donnée par le génie civil, mais être sans nouvelles depuis. **J.-M. DUNAND** insiste sur la nécessité de préserver un nombre suffisant de places.

L. WEISS indique que cela est lié au fonctionnement en allers-retours des bus TPG au chemin du Bois-de-By pendant la période des vendanges.

L. THEVENOZ rappelle que l'entreprise chargée de l'enrobé avait utilisé les places pour stocker son matériel. **R. DUNAND** précise que la société en charge des travaux a tenu une réunion de clôture avec l'État.

L. WEISS exprime sa contrariété d'avoir été exclue de cette réunion, alors qu'un premier contact avait été établi avec **P. REVILLET**.

J.-M. DUNAND insiste sur l'importance pour le Conseil administratif de garantir la préservation des places de stationnement. **L. WEISS** note que, lors de son dernier passage, huit places étaient disponibles et seules deux utilisées. **L. THEVENOZ** rétorque que deux bistrotts étant actuellement fermés, la situation pourrait évoluer à leur réouverture. **J.-M. DUNAND** conclut qu'une régulation future des parkings devra être étudiée attentivement.

D. PÉTRIS rapporte qu'une habitante a signalé que les ralentisseurs n'ont toujours pas été refaits. Elle rappelle qu'entre la sortie du village et son entrée, un ralentisseur, sous forme de chicane, existait auparavant mais n'a pas été réinstallé. **R. DUNAND** précise qu'un ralentisseur a été retiré car le bus ne pouvait plus tourner correctement.

L. WEISS confirme qu'un problème lié au passage des bus subsiste. **J.-M. DUNAND** suggère qu'un dos-d'âne pourrait être envisagé, considérant que la vitesse est élevée à cet endroit, et demande si une séance est prévue avec le Canton à ce sujet.

J.-M. DUNAND demande ensuite si une date est arrêtée pour le repas des employés en janvier, événement traditionnellement festif. **L. WEISS** répond que ce point figure à l'ordre du jour de la séance du lendemain.

R. DUNAND précise que le repas se tiendra vraisemblablement dans la campagne genevoise plutôt qu'en ville.

C. RUCHONNET présente quatre points et commence par s'excuser pour son retard.

- Il indique que, concernant les Cui-cuis, une séance est prévue le 3 décembre 2025 et que les fonctions clés (présidence, trésorerie, secrétariat) sont d'ores et déjà définies. Il annonce qu'il aura prochainement de nombreuses informations à transmettre sur l'évolution des Cui-cuis, la démission de **Mme M.-A. DOUGOUD** ayant compliqué l'accès aux documents historiques.
- Il mentionne avoir reçu des renseignements à ce sujet le jour même et qualifie l'année de charnière, le SASAJ portant une attention particulière à la structure ; davantage d'informations seront communiquées lors de la prochaine séance.
- Rebondissant sur les discussions liées à la circulation, **C. RUCHONNET** précise qu'aucune agressivité n'a été formulée envers **L. WEISS** lors des travaux en commission. Il rappelle qu'au niveau de la commission, l'avancement est tributaire du BCPH, bureau d'ingénieurs chargé du CAN (*Catalogue d'articles normalisés*), base destinée à définir une cohérence visuelle pour les éléments tels que potelets ou passages sécurisés. La commission est dans une phase d'attente sur ce point. Il ajoute que la commission n'a pas refusé un passage sécurisé ou des potelets, mais qu'elle a considéré que le projet en l'état était validé et entré en force, rendant prioritaire l'avancement du dossier. Deux mois se sont écoulés et il estime nécessaire de progresser.

Il précise le planning : un retour sur les pré-choix liés au CAN était attendu en novembre-décembre, suivi en janvier-février par l'élaboration de la soumission, en mars par la soumission elle-même (appel d'offres), puis en mars-avril par la délibération et le vote sur les montants basés sur les chiffres réels, pour un début des travaux au printemps ou au début de l'été. Il rappelle que la commission aurait dû recevoir les pré-choix et qu'il ne s'agit pas d'un manquement de la commission.

L. WEISS indique qu'il n'a pas de nouvelles mais qu'il procédera à une relance, ajoutant qu'il a été particulièrement sollicité par les dossiers du SASAJ.

C. RUCHONNET conclut en évoquant les vingt-cinq ans de M. Jean-Claude Denervaud, qui quittera prochainement son poste, et demande si un événement est prévu. **R. DUNAND** confirme que cela sera fait et que la question sera discutée lors de la séance du lendemain.

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

R. DUNAND informe qu'il a omis de signaler au point « 2. *Communications de l'exécutif* » que l'entreprise Colas interviendra de nouveau pour reprendre la partie basse du chemin du Bois-de-By, l'enrobé étant fortement dégradé. Il indique également que les « *nids de poule* » présents sur le chemin des Noyers posent des problèmes, leur taille augmentant progressivement, et seront donc comblés. Il précise que l'entreprise DT Jardin effectuera un drainage naturel sur le bas-côté du chemin des Noyers afin d'éviter la stagnation de flaques d'eau. Si les arbres prévus arrivent cette semaine, les travaux seront effectués simultanément.

Le Président annonce que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 2 février 2026. Il indique que, pour les membres du Bureau, la prochaine réunion est fixée au 19 janvier 2026.

J.-M. DUNAND précise que les dates de Conseil municipal et commissions jusqu'au mois de juin sont confirmés, que les dates passées ce mois seront soumises à modification.

D. PETRIS rappelle que cela concerne également l'organisation des repas. **J.-M. DUNAND** ajoute que, les deux dernières fois, les membres avaient dû se contenter de sandwiches à deux reprises, ce qui a motivé l'initiative d'organiser à l'avenir des repas plus variés au sein du Bureau, notamment au restaurant. Il remercie **D. PETRIS** pour son implication dans cette nouvelle organisation.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, **le Président** lève la dernière séance de l'année 2025 à **19h53**.